

10 AVRIL 1997

Du mordant pour l'environnement

par Jean-Paul Gendron

Environnement performant égale économie performante. Le conseil municipal du Canton Eaton est bien au fait de cette nouvelle réalité économique et prend les grands moyens pour en appliquer les principes.

Schéma d'aménagement, plan d'urbanisme, politique de recyclage, programmes d'embellissement, initiatives écologiques, voilà autant de mesures incitatives municipales à l'émergence d'une conscience environnementale chez les contribuables. Si l'on en juge par la qualité et l'esthétisme d'un grand nombre de résidences, de propriétés et d'entreprises,

une majorité de citoyennes et de citoyens l'ont compris. Chez d'autres, une minorité, encombrement, désordre, délabrement viennent briser une harmonie des paysages, des aménagements et des architectures, une harmonie et un esthétisme, dans bien des cas, bâtis de longue date et entretenus avec soin et persévérance.

Un environnement dégradé est aussi corrosif pour la cohé-

sion sociale et le sentiment d'appartenance que le sont les déchets toxiques pour la santé. C'est pour freiner la négligence, le laisser-aller, sinon la désinvolture ou le je-m'en-foutisme de certains irréductibles que le Canton a décidé d'utiliser la manière forte: l'appareil judiciaire. Quand l'invitation-à..., la persuasion et la mise en demeure ne donnent aucun résultat, reste le recours aux avocats. Deux cas sont présentement entre les mains de conseillers juridiques, pour lesquels un arrangement hors-cours est souhaitable. Nonobs-

tant l'issue de ces causes, la municipalité prendra dorénavant les moyens appropriés pour maintenir autant la qualité des paysages du Canton que la sécurité de la population et des employés municipaux, dont les pompiers.

Des bâtiments effondrés, des amoncellements d'objets et de débris hétéroclites pouvant contenir des substances inflammables (pneus) ou explosives (réservoirs de propane), des hangars, des granges ou des cabanes à sucre servant de domicile, pour ne citer que ces exemples, constituent des dangers éminents pour les résidents occupant ces lieux et pour les sauveteurs qui y seraient appelés d'urgence.

Le conseil municipal et l'administration du Canton

Eaton soutiennent totalement le principe que la qualité de l'environnement naturel autant que l'enjolivement et la salubrité des proximités et des lieux de résidence sont garants d'un développement aussi durable que bénéfique aux individus comme à la collectivité. Certains réfractaires invoqueront l'exercice de leurs droits sur leur propriété. Fort bien! Saint-Basile-le-Grand (incendie de BPC) et Saint-Amable (incendie de pneus) n'étaient-ils pas des excès de droits?

Les transferts de responsabilités aux municipalités ont un prix. Coûteux! Un environnement agréable et stimulant, ça rapporte!
ct Eaton@multi-medias.ca